

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du 17 novembre 2011
- ▶ Prime d'Excellence Scientifique (PES)
- ▶ Budget 2012
- ▶ Sortie d'inventaires
- ▶ Obligation de présence pour les enseignants
- ▶ Campagne d'emplois 2012
- ▶ Demande de subvention pour l'organisation d'un symposium sur les communications numériques
 - ▶ Demande de subvention pour l'organisation de la manifestation « Le temps de l'indignation dans la littérature britannique ».
 - ▶ Demande de subvention pour l'organisation d'un colloque « Les relations de Johann Nestroy et d'Arthur Schnitzler avec la France ».
- ▶ 1^{ère} campagne FSDIE
- ▶ Demande de subvention du BDE de l'ENSIAME
- ▶ Transformation du DRT de l'ENSIAME en DRTu
- ▶ Règlement des examens suite à l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence
- ▶ Convention avec le Greta du Hainaut-Cambrésis
- ▶ Projet de création des modules libres « défense » et « sécurité »
- ▶ Conventions avec le lycée Kastler de Denain, le lycée du Hainaut de Valenciennes, le lycée de l'Escaut de Valenciennes et le lycée Couteaux de Saint Amand les Eaux.
- ▶ Convention CLES avec l'Université de Lille 3.
- ▶ Convention avec Manpower France dans le cadre de l'IAE
- ▶ Convention avec l'IRA de Lille dans le cadre de l'IPAG
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il propose que le point relatif au référentiel des tâches soit retiré de l'ordre du jour.

- Approbation du compte-rendu du 17 novembre 2011.

M. E. Gorisse demande à ce que le montant du vol subi par l'association SPHIMX ne figure pas au compte-rendu.

En l'absence d'autres remarques, et sur cette modification, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation de ce compte-rendu.

Vote : adoption à l'unanimité

- Prime d'Excellence Scientifique (PES).

M. le Président rappelle aux Conseillers que les collègues enseignants-chercheurs peuvent déposer un dossier pour être évalués par l'instance nationale. Cette année, sur 41 dossiers présentés, les résultats sont les suivants : 8 classés « A », 10 classés « B » et 23 classés « C », sachant que « A » signifie « devrait bénéficier de la PES », B « pourrait bénéficier de la PES » et C « ne devrait pas bénéficier de la PES ». L'année dernière, la proposition adoptée par le CA était d'attribuer la PES à 16 personnes (3A et 13B). Cette année, compte tenu des contraintes budgétaires, la proposition est d'octroyer la PES à 13 collègues : 8A et 5B. De plus, l'année dernière, il y avait une distinction du montant de la PES en fonction des corps d'appartenance (PR ou MCF). Cette année, il est proposé d'octroyer le même montant à tous les collègues classés A, sans distinction de corps (7 000€) et un montant inférieur (4 000€) aux collègues attributaires classés B, sans distinction de corps. Il conclut en donnant le résultat du vote du Comité Technique du 14 décembre 2011 :

- sur l'alignement des collègues notés A sans distinction de corps, et alignement des collègues notés B (avec un montant supérieur pour les A) :

Contre : 3 (SUD) Pour : 7 (SGEN / FSU /UNSA)

- sur les critères d'attribution de la PES pour les EC notés B (3A et 1B ou 1C ; 2A et 2B) :

Ne prend pas part au vote : 3 (SUD), Abstention : 5 (3 SGEN / 2 FSU), Pour : 2 (UNSA)

M. F. Ali Mehmeti souhaite faire remonter une remarque émise en réunion du Comité Technique, à savoir que les notes globales formulées par les sections CNU ne sont pas forcément comparables. Il ajoute qu'au fur et à mesure, on s'aperçoit qu'une section CNU n'a quasiment jamais de primes : il souhaite qu'une attention y soit portée.

M. le Président reste ouvert au dialogue sur ce sujet.

M. F. Jenot demande si on a une idée de la répartition entre MCF et PR pour les collègues classés « A ». Il lui est répondu 7 PR et 1 MCF pour les « A » et 3 PR et 2 MCF pour les « B ». M. F. Jenot souligne qu'un des items évalués est difficile à obtenir pour les Maîtres de Conférences. Il craint que ces derniers ne se découragent alors qu'il faut favoriser la publication scientifique.

M. P. Rutkowski demande si l'évaluation par l'instance nationale a lieu tous les quatre ans, comme la prime est attribuée pour quatre ans.

M. le Président lui confirme que c'est le cas pour les bénéficiaires de la PES, mais que les collègues qui n'ont pas été retenus cette année peuvent déposer un dossier l'année prochaine.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote, point par point :

- Pour le recours à l'instance nationale d'évaluation pour l'année 2012

Vote : adoption à l'unanimité

- Pour l'attribution de la PES d'un montant de 7 000€ aux collègues classés « A » sans distinction de corps et d'un montant de 4 000€ aux collègues classés « B », sans distinction de corps.

Vote : adoption à l'unanimité

- Pour les critères de sélection de 5 collègues classés « B » : 2 collègues ayant obtenu sur les 4 domaines : 3A et 1 B, ou 1C ; et 2A et 2B.

Vote : adoption à l'unanimité

En l'absence ponctuelle de M. le Président, retenu par un conseil scientifique restreint, M. J-M. Flamme, 1^{er} Vice-Président, préside alors la séance

- Budget 2012

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle le contexte dans lequel ce budget a été construit : maîtrise générale des dépenses publiques, situation financière de l'établissement et cadrage budgétaire en mode RCE. Il poursuit en expliquant que le taux de mise en réserve du Ministère a fortement augmenté depuis 2010 et pourrait atteindre 600 000€ en 2012. Le résultat d'exploitation en 2010 est déficitaire à hauteur de 1 905 321€ et l'abondement des réserves disponibles a fortement ralenti (+3,93%). Les dépenses de masse salariale évoluent plus rapidement que nos financements et contraignent notre fonctionnement : 80% de nos dépenses correspondent à des dépenses de masse salariale. Enfin, la fragilité de nos recettes propres est soulevée.

M. J-M. Flamme, 1^{er} Vice-Président, Vice-Président Finances et Patrimoine, présente l'élaboration du budget initial et la modification de l'architecture budgétaire pour une meilleure maîtrise de la masse salariale et une plus grande cohérence dans son suivi. Le dialogue de gestion avec les composantes et les services s'est opéré sur la base de la somme des crédits ouverts au budget 2011 moins 15%. Il souhaite souligner l'effort particulier de l'IUT et de l'ENSIAME. Il précise enfin que ce budget a fait l'objet d'une présentation au Recteur et au contrôleur financier le 7 décembre 2011 puis a reçu un avis favorable de la commission des finances et du conseil scientifique.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services Adjoint, présente alors l'architecture budgétaire avec au premier niveau le Service à Comptabilité Distincte (SACD) de Cambrai et le SACD de l'AIP-PRIMECA. Il aborde ensuite les grands équilibres du budget, en recettes et en dépenses, et en masses à travers la présentation des annexes.

Mme T. Tylec, Directrice des Ressources Humaines, prend alors la parole pour présenter le plafond d'emplois d'établissement, annexé au budget, qui s'élève à 1234,16 ETPT avec une évolution significative consistant à basculer nos CDI dans le plafond d'emplois Etat sur la compensation BIATSS reconnue par le Ministère.

M. J-M. Flamme revient sur les enjeux budgétaires de l'exécution de ce budget 2012 :

- assurer la soutenabilité dans le temps, par le développement de nos recettes et la maîtrise de la masse salariale
- améliorer la sincérité du budget à travers le suivi du taux d'exécution et la gestion des contrats pluriannuels
- conforter l'autonomie pour écarter la mise sous tutelle pour des déficits accumulés.

M. F. Jenot, au titre du SNESUP, souhaite faire voter la motion suivante par le CA :

« *"Les membres du conseil d'administration de l'UVHC souhaitent assortir le vote du budget primitif 2012 de la motion suivante :*

Les membres du conseil d'administration de l'UVHC regrettent et déplorent les incertitudes financières et la méthode imposées par le Ministère qui conduisent à proposer de voter, sans visibilité, un budget qui engage l'avenir de l'Université. Cette façon de procéder du ministère hypothèque grandement les projets ambitieux que voudrait porter l'établissement sur l'ensemble des périmètres qui lui incombent. Les recettes actuellement identifiées ne permettent pas d'envisager sereinement le fonctionnement de l'enseignement et de la recherche à l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis. Les incertitudes sur l'application du modèle Sympa II, sur la dotation de la masse salariale transférée et sur l'enveloppe définitive du contrat en cours de renouvellement nourrissent l'inquiétude de ne pas pouvoir répondre aux enjeux, aux besoins et aux projets futurs de l'Université."

M. le 1^{er} Vice-Président le remercie et propose de passer au vote point par point.

- Sur le budget 2012 de l'UVHC hors SACD

Vote : adoption à l'unanimité

- Sur le budget du SACD de Cambrai

Vote : adoption à l'unanimité

- Sur le budget du SACD de l'AIP-PRIMECA

Vote : adoption à l'unanimité

- Sur le plafond d'emplois 2012

Vote : adoption à l'unanimité

- Sur la motion présentée par le SNESUP

Vote : adoption à l'unanimité moins 4 abstentions.

M. E. Cartignies présente alors le Budget Propre Intégré (BPI) de l'IUT.

M. J-M. Flamme le remercie et indique que l'an prochain l'ENSIAME aura également son BPI.

- Sortie d'inventaire

M. Vincent Guidez, Agent Comptable, présente la liste des biens faisant l'objet d'une sortie d'inventaire.

En l'absence de questions, M. le 1^{er} Vice-Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Obligation de présence des enseignants

M. J-M. Flamme rappelle aux conseillers qu'une obligation de présence des enseignants-chercheurs avait été adoptée par le CA en séance du 16 juin 2011. Or, certaines composantes rencontrent des difficultés avec quelques enseignants pour l'organisation des emplois du temps. Aussi, la proposition qui est faite est une obligation de disponibilité d'au moins deux jours pour les enseignants-chercheurs et d'au moins trois jours pour les autres enseignants. La notion de disponibilité a été développée par le Comité Technique, qui a par ailleurs approuvé cette disposition avec 7 votes « pour » (3 SGEN-CFDT, 2 FSU, 2 UNSA-Education) et 3 refus de prendre part au vote (Sud-Education).

M. P. Rutkoswki demande si cette obligation de présence est effective par semaine ou si elle est moyennée sur l'année.

M. J-M Flamme lui répond que cette obligation s'apprécie effectivement en moyenne sur l'année universitaire.

En l'absence d'autres remarques, M. le 1^{er} Vice-Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

M. le Président, de retour du conseil scientifique, reprend la présidence de la séance.

- Campagne d'emplois 2012

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, débute sa présentation en donnant le résultat des votes du Comité Technique :

- sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs :

ne prend pas part au vote : 3 (SUD), abstentions : 5 (3 SGEN / 2 FSU), contre : 2 (UNSA)

- sur la campagne d'emplois des BIATSS :

ne prend pas part au vote : 3 (SUD), abstentions : 5 (3 SGEN / 2 FSU), pour : 2 (UNSA)

M. C. Garnier poursuit avec la présentation de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs. Il précise que quelques postes sont prévus au titre de la volumétrie en prévision de demandes éventuelles de mutation de collègues afin de pouvoir réagir rapidement par la procédure FIDIS. Il poursuit avec la campagne d'emplois des BIATSS et précise l'obligation de l'établissement de réserver au concours 6% des postes pour les personnels en situation de handicap.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote

- Pour la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs

Vote : adoption à l'unanimité

- Pour la campagne d'emplois des BIATSS

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de subvention pour l'organisation d'un symposium sur les communications numériques

Mme A. Rivenq présente le projet d'organisation d'un symposium de renommée internationale sur les communications numériques à laquelle participe l'IEMN-DOAE. Cette manifestation se déroulera du 4 au 6 juillet 2012 à l'UVHC. La subvention demandée est de 2 000 euros.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de subvention pour l'organisation de la manifestation « Le temps de l'indignation dans la littérature britannique ».

Mme M. Sforzin présente l'organisation de cette manifestation culturelle dans le cadre de la Société d'Etudes Anglaises Contemporaines les 19 et 20 octobre 2012 à l'UVHC et au Phénix de Valenciennes. La subvention demandée est de 2 000 euros.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de subvention pour l'organisation d'un colloque « Les relations de Johann Nestroy et d'Arthur Schnitzler avec la France ».

Mme M. Sforzin présente ce projet de colloque qui se tiendra les 11 et 12 octobre 2012 dans le cadre du projet « France-Autriche 1800-1938, un voisinage européen », auquel participe le laboratoire CALHISTE. La subvention demandée est de 2 500 euros.

Vote : adoption à l'unanimité

- 1^{ère} campagne FSDIE

M. A. KIK, Président de la Fédération des Etudiants de Valenciennes présente une demande de subvention de 10 000€ au titre du FSDIE pour l'organisation du 7^{ème} séminaire des élus étudiants qui se déroulera du 30 mars au 1^{er} avril 2012 à Valenciennes.

Vote : adoption à l'unanimité

- Demande de subvention du BDE de l'ENSIAME

M. J-M. Flamme présente la demande de subvention d'un montant de 8 000 euros pour le Bureau des Etudiants de l'ENSIAME.

Vote : adoption à l'unanimité

- Transformation du DRT de l'ENSIAME en DRTu

M. J-C. Kastelik, porteur du projet à l'ENSIAME, présente la demande de création d'un diplôme d'université de recherche technologique au sein de l'ENSIAME.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Sur la transformation du DRT de l'ENSIAME en DRTu,

Vote : adoption à l'unanimité

Sur le tarif proposé,

Vote : adoption à l'unanimité

- Règlement des examens suite à l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence

M. le Président présente aux conseillers les règlements d'examens modifiés en application de la nouvelle réglementation du diplôme de licence relative notamment à la compensation entre semestres immédiatement consécutifs. Ces modifications concernent la FLLASH, la FDEG, la FSMS, l'IAE, l'ISTV et l'IPAG.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention avec le Greta du Hainaut-Cambrésis

M. O. Sénéchal, Directeur du SIO/SIP, présente la convention de coopération avec le GRETA du Hainaut-Cambrésis ayant pour objet la coopération dans le cadre des projets DIPP-VAL et DIPP-CAMA. Les frais relatifs à cette convention sont couverts par une subvention versée par le C2RP dans le cadre de l'appel à projets PARTAJ.

Mme M. Sforzin demande si on a une idée du nombre d'étudiants « rattrapés ».

M. O. Sénéchal lui répond que sur 70 étudiants interpellés, environ 40 ont pu être rencontrés. Un plan d'actions a été mis en place et devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année universitaire.

M. P. Rutkowski demande quelle est la méthode de détection de ces étudiants en situation de « décrochage ».

M. O. Sénéchal lui répond que la détection se fait par les composantes en fonction du comportement des étudiants les premières semaines de cours, ainsi que les premiers résultats.

Vote : adoption à l'unanimité

- Projet de création des modules libres « Défense » et « Sécurité »

M. B. Deremetz, Vice-Président chargé des relations avec le monde socio-économique et référent « Défense » de l'université présente les nouveaux modules de formation transversaux qui seront ouverts à la rentrée universitaire 2012-2013. Le module « Défense » de 25 heures sera intégré au cursus de Licence et le module « Sécurité » de 15 heures sera intégré au cursus de Master.

M. H. Ezzedine demande si ces modules aboutiront à un diplôme.

M. B. Deremetz lui répond par la négative. Toutefois ces éléments peuvent être intéressants sur un curriculum vitae.

Vote : adoption à l'unanimité

- Conventions avec le lycée Kastler de Denain, le lycée du Hainaut de Valenciennes, le lycée de l'Escaut de Valenciennes et le lycée Couteaux de Saint Amand les Eaux.

Mme A-P. Maquinghem, enseignante à l'ENSIAME, présente les conventions ayant pour objet de contribuer à l'égalité des chances en accompagnant des lycéens issus de milieux modestes ou défavorisés et de bon niveau scolaire, à accéder à des formations d'excellence.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention CLES avec l'Université de Lille 3.

M. C. Baginski, Directeur du Pôle de Compétences en Langues, présente la convention ayant pour objet l'accueil d'étudiants candidats à la certification dans les langues et les niveaux pour lesquels leur université n'est pas habilitée.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention avec Manpower France dans le cadre de l'IAE

En l'absence de représentant de l'IAE, considérant l'absence d'obstacle juridique à cette convention, M. le Président, avec l'accord des conseillers, soumet au vote cette convention.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention avec l'IRA de Lille dans le cadre de l'IPAG

En l'absence de représentant de l'IPAG, M. le Président présente la convention ayant pour objet la mise en place d'une classe de préparation intégrée destinée à aider les étudiants ou les demandeurs d'emploi à préparer le concours externe d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration.

Vote : adoption à l'unanimité

M. le Président, après avoir épuisé l'ordre du jour, propose de passer aux questions diverses.

- Questions diverses

1. M. P. Rutkowski demande quand sera présenté le compte financier 2011.

M. V. Guidez, Agent Comptable, lui répond qu'il sera sorti avant le 31 mars 2012. Toutefois, il devrait être présenté fin avril.

2. M. P. Rutkowski fait remonter la colère de collègues BIATSS dont le contrat n'a pas été renouvelé. Il déplore que la situation ne soit pas clairement définie dès le début du contrat et souhaite que ne soit pas données de fausses promesses aux collègues contractuels.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services intervient pour préciser qu'il convient de distinguer deux choses :

- le droit à l'information de l'agent non titulaire quant à l'intention de l'administration de renouveler ou pas le contrat ; droit qui constitue une obligation réglementaire à la charge de l'établissement et qui se traduit par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception dans le respect d'un délai de prévenance fixé.

- la nécessaire articulation qu'il convient de développer entre les différents niveaux de décision, au sein des composantes et services d'une part et à la tête de l'établissement d'autre part afin d'avoir un seul et même discours vis à vis des agents.

3. M. E. Gorisse souhaite remercier l'établissement pour l'aide apportée dans l'organisation du séminaire des étudiants en STAPS et Sciences.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mme Descargues-Grant

MM. Ali Mehmeti, Ezzedine, Markiewicz et Ourak

Collège B

Mme Sforzin

MM. Bonduelle, Garnier, Jenot et Li Crapi.

Collège BIATSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

M. Gorisse

Membres de droit MM. Chabasse, Guidez, Hernu et Flamme

Membres invités Mmes Adam, Decneut, Hannedouze et Truffert
MM. Deremetz, Vaganay et Varago.

Ont donné pouvoir M. Dheilly à M. Laurent
M. Causse à Mme Lancelle
M. Cuminal à M. Ourak
M. Lutun à M. Bonduelle

Fait à Valenciennes, le 3 février 2012

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK